



## Concours de costume sous forme de défilé pour tous publics à partir de 5 ans **Sapés comme jadis !**

Le Pays d'art et d'histoire de la communauté de communes Mellois en Poitou organise un concours de costume sous forme de défilé dans le cadre de la manifestation Escapade médiévale qui se tiendra le dimanche 17 mai 2020 à Verrines-sous-Celles.

### Pour qui ?

Le concours s'adresse à tous publics à partir de 5 ans et prend en compte deux catégories d'âge :

- une catégorie « Jeunes damoiseaux et damoiselles » âgés de 5 à 12 ans,
- et une catégorie « Gentilhommes et gentes dames » à partir de 13 ans.

Tout participant au concours s'engage (sous peine de disqualification) à respecter le présent règlement, à se montrer beau joueur en toute circonstance.

### Organisation

Le concours de costume sous forme de défilé aura lieu le dimanche 17 mai 2020 à 15h30 devant l'église de Verrines-sous-Celles.

Les participants devront se présenter 30 min avant le début du défilé. Ils devront remettre la confirmation de leur inscription qui leur donnera droit à récupérer leur numéro de passage. L'ordre de passage sera défini par l'organisateur.

Les participants défilent un par un à raison de 1 min maximum par personne. Une personne présentera le participant avec le nom et la description fournis dans le formulaire d'inscription.

Les candidats seront pris en photo, individuellement, avant le défilé.

### Costumes acceptés pour le concours

- la période de référence est le Moyen-Âge (période s'étendant du Ve au XVe siècles),
- les costumes ne doivent pas être de fidèles reconstitutions mais s'inspirer fortement du Moyen-Âge auquel devra être mêlé l'imaginaire personnel du candidat (fantaisie, interprétation...),
- les costumes totalement achetés dans le commerce sont interdits et seront éliminatoires ; la créativité des candidats sera un des critères forts,
- le costume ne doit pas comporter de nudité explicite, ni d'éléments provocateurs.

### Critères d'évaluation

Chaque membre du jury se verra remettre une fiche d'évaluation à remplir lors du défilé. Celle-ci comporte 4 critères, évalués par une note de 1 à 5 :

Note n°1 : éléments d'inspiration médiévale,

Note n°2 : créativité et originalité de la proposition,

Note n°3 : qualité de la confection (coupe, façon, matières),

Note n°4 : qualité de la présentation.

Sera ensuite calculée la somme des notes attribuées à chaque participant. Les participants obtenant la meilleure note de leur catégorie seront nommés vainqueurs de leur concours.

## Résultats

Les résultats et la remise des prix seront donnés le jour même, à 18h30. Il y aura quatre prix « surprise » : deux prix pour chaque catégorie, le prix du jury et le prix du public. Les résultats pourront être diffusés via les médias (presse, radio, site internet...).

## Comment s'inscrire ?

Chaque participant doit s'inscrire avant le 30 avril 2020 via un formulaire disponible sur le site [www.melloisenpoitou.fr](http://www.melloisenpoitou.fr) à envoyer par mail à [veronique.gendronneau@melloisenpoitou.fr](mailto:veronique.gendronneau@melloisenpoitou.fr) ou par voie postale à l'adresse suivante :

Communauté de communes Mellois en Poitou  
Service Tourisme & Pays d'art et d'histoire  
« Concours Escapade médiévale »  
Les Arcades - 2, place de Strasbourg  
79 500 Melle

## Sécurité

Pour des raisons de sécurité et de respect du plan Vigipirate, l'organisateur interdit l'utilisation des objets suivants : armes blanches tranchantes.

Les éléments suivants sont également proscrits lors du défilé :

- tout objet et geste à caractère raciste, sexiste ou pornographique,
- tout objet et geste incitant à un délit (exemples de délits : injures, menaces, agression...).

En cas de non-respect des interdictions citées ci-dessus, l'organisateur s'autorise l'exclusion immédiate du (ou des) participant(s) incriminé(s).

**La présence d'un adulte est exigée** pour les mineurs inscrits au concours.

## Droit à l'image

Chaque participant cède toute exploitation de son image (photos et vidéos), sans contrepartie, à l'organisateur afin que ce dernier puisse les partager sur les réseaux sociaux, les supports de communication et sur le site internet. L'organisateur s'engage cependant à ne pas faire d'utilisation commerciale de l'image du participant sans le consentement de ce dernier.

*Règlement établi en février 2020*

J'accepte le règlement.

Représentant légal

Mineur

A

Le

Signature